



SOMMAIRE

Page

Point 27 de l'ordre du jour :

Développement économique des pays sous-développés
(suite) :

- a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique : rapport du Comité *ad hoc* (suite)..... 231

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

En l'absence du Président, M. Lychowski (Pologne),
vice-président, assume la présidence.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-dé-
veloppés (A/3154, A/3192) [suite] :a) Question de la création d'un Fonds spécial
des Nations Unies pour le développement
économique : rapport du Comité *ad hoc*
(A/3134 et Corr.2, A/C.2/L.296, A/C.2/
L.300) [suite]

1. M. ESFANDIARY (Iran) voudrait présenter quelques observations sur deux aspects de la question à l'étude, à savoir le rôle du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et le moment auquel ce fonds doit être créé.

2. Pour ce qui est du premier point, le Comité d'experts avait recommandé que le Fonds spécial fournisse principalement son assistance sous la forme de dons, mais qu'il soit aussi autorisé à accorder des prêts portant un intérêt normal qui seraient remboursables dans la monnaie du pays débiteur (A/2906, chap. IV). Plusieurs délégations ont émis l'opinion que le Fonds devrait être également habilité à consentir des prêts sans intérêt, remboursables dans la monnaie où ils auront été consentis ou en monnaie locale et à une échéance plus longue que les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. A leur avis, il faudrait aussi qu'il puisse accorder des prêts à faible intérêt, remboursables en monnaie locale.

3. Pour sa part, le Gouvernement iranien estime que le Fonds spécial devrait surtout consentir des prêts à long terme, remboursables, par exemple, en 25 ou 30 ans, et portant un intérêt faible. Il désapprouve l'octroi de dons purs et simples pour deux raisons : l'octroi de dons entraînerait un épuisement rapide des ressources du Fonds et la politique consistant à accepter des dons ne pourrait encourager l'adoption des programmes essentiellement sociaux qui supposent une base économique saine.

4. Les représentants de la Banque ont soutenu qu'un programme général de prêts de devises étrangères à long terme et à faible intérêt, en estompant la différence entre prêts et dons, tendrait inévitablement à altérer l'intégrité des obligations financières interna-

tionales et à décourager les prêteurs normaux. Certes, il importe que les prêts consentis par le Fonds aient un caractère tel qu'ils ne fassent pas concurrence aux opérations des autres institutions internationales, en particulier à celles de la Banque. Mais il y a là une question de choix des projets et de conditions auxquelles les prêts seront consentis. Les projets que le Fonds devrait financer sont ceux qui ne peuvent actuellement bénéficier ni de prêts ni de dons. Quant aux conditions, elles devraient être plus favorables tant en ce qui concerne les délais de remboursement que le taux de l'intérêt. Le Gouvernement iranien estime qu'il ne sera pas très difficile d'assigner au Fonds des attributions qui ne risquent pas de porter atteinte aux opérations des autres institutions internationales de crédit.

5. Au deuxième point, la délégation iranienne attache beaucoup d'importance. Rappelant le paragraphe 6 de la résolution 923 (X) de l'Assemblée générale, M. Esfandiary estime qu'on a passé assez de temps à examiner le projet et que le Fonds peut et doit être créé sans beaucoup plus tarder. Presque tous les pays sous-développés et de nombreux pays industriels semblent partager cet avis. Cependant, certains pays industrialisés ont fait valoir qu'un laps de temps indéfini devrait encore s'écouler et ils ont rappelé leurs propositions en faveur d'un désarmement mondial contrôlé, en indiquant qu'ils seraient prêts à consacrer au Fonds une partie des économies qui résulteraient pour eux du désarmement.

6. La délégation iranienne n'ignore pas que la défense nationale exige encore des ressources énormes, ce qui entraîne une fiscalité très lourde et oblige à réduire ou à différer de nombreux programmes économiques et sociaux dont l'exécution est souhaitable. Elle estime cependant que l'on ne saurait invoquer ce motif contre la création immédiate du Fonds. Selon les chiffres publiés dans les statistiques générales des bulletins statistiques de l'Organisation européenne de coopération économique, les Etats-Unis ont consacré à leur défense nationale, en 1955, 40 milliards de dollars, le Royaume-Uni plus de 4 milliards et la France environ 3 milliards. La somme de 250 millions de dollars proposée pour le capital initial du Fonds ne représente donc qu'un peu plus de 0,50 pour 100 du budget de défense des Etats-Unis et environ 3 pour 100 des dépenses militaires du Royaume-Uni et de la France pris ensemble. Si l'on part de l'hypothèse que le reste du monde, y compris l'Union soviétique, dépense au titre de la défense nationale autant que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France réunis, le capital initial de 250 millions de dollars proposé pour le Fonds ne représenterait qu'environ 0,25 pour 100 du total des dépenses faites dans le monde au titre de la défense. Dans ces conditions, est-il raisonnable de dire que la création du Fonds doit attendre qu'on ait résolu dans son ensemble le problème du désarmement? Si chaque pays consacrait au Fonds seulement 0,25 pour 100

des crédits qu'il affecte à sa défense, le Fonds pourrait commencer immédiatement ses opérations.

7. Le représentant de l'Iran rappelle que la résolution 724 (VIII), dans laquelle l'Assemblée générale a posé le principe de la création d'un fonds international pour aider au développement et à la reconstruction des pays sous-développés, a été adoptée à l'unanimité à la 468ème séance plénière, le 7 décembre 1953. Trois années se sont écoulées depuis et aucune mesure pratique n'a encore été prise. Faudra-t-il passer trois années de plus à discuter les détails techniques de l'organisation du Fonds sans prendre aucune décision? La délégation iranienne veut espérer que cela ne sera pas nécessaire et que les pays qui ont jusqu'à présent élevé des objections à la création immédiate du Fonds modifieront leur attitude. Dans le cas contraire, leurs bonnes intentions en faveur d'un développement rapide des pays sous-développés risqueraient d'être sérieusement mises en doute.

8. M. MATHARI (Tunisie) déclare que son gouvernement porte un intérêt tout particulier à la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

9. En Tunisie, pays sous-développé, l'économie a été, pendant une longue période de colonisation, orientée en fonction des intérêts de la puissance colonialiste, c'est-à-dire principalement vers l'exportation de matières premières et l'importation de produits manufacturés, d'où l'hypertrophie du commerce et l'absence d'industries de transformation. Aussi existe-t-il un déséquilibre entre le développement du nord du pays, très avancé, et celui du centre et du sud que le gouvernement s'emploie actuellement à mettre en valeur. La conséquence directe de ce déséquilibre est un chômage particulièrement grave: sur 3.800.000 habitants, on compte 400.000 chômeurs. Le Gouvernement tunisien consacre actuellement tous ses efforts à lutter contre ce fléau et à élever le niveau de vie de l'ensemble de la population. D'autre part, la balance des paiements est depuis quelques années déficitaire; le budget ordinaire, qui accusait jusqu'à présent un déficit chronique, vient d'être équilibré pour la première fois; quant au budget d'équipement, il est alimenté dans une proportion de plus de 80 pour 100 par des ressources étrangères provenant essentiellement de la France.

10. Les problèmes qui se posent à la Tunisie sont donc nombreux et parfois très difficiles à résoudre. Mais le peuple tunisien a le sens des réalités: si, par sa langue, sa religion et, dans une large mesure, sa culture, il fait partie du monde arabe, le souci de ses intérêts économiques l'incite à se tourner vers l'Occident dont le patrimoine est une source d'enseignements qui ne doit pas être négligée. La Tunisie est disposée à coopérer avec les pays occidentaux; elle est également capable d'oublier le passé et d'entretenir avec la France une coopération fondée sur l'amitié et l'entraide. La Tunisie emprunte à la France plus de 10 milliards de francs par an pour son budget d'équipement; il serait souhaitable cependant que cette aide soit accordée sans arrière-pensée; elle est d'ailleurs loin de suffire aux besoins d'un peuple animé de la ferme volonté de conquérir un bien-être dont, jusqu'ici, il avait été privé. La Tunisie manque de capitaux, de techniciens et les pays étrangers ne parviennent pas à lui apporter toute l'assistance nécessaire. C'est donc vers l'Organisation des Nations Unies que s'orientent ses espoirs.

11. La création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique permettrait à l'Organisation d'élargir l'aide, relativement importante, qu'elle

fournit déjà. Une fois ce fonds créé, de multiples problèmes pourraient être résolus et bien des peuples parviendraient à s'affranchir un peu de la domination économique d'un certain nombre de pays plus développés. Le Fonds pourrait favoriser la solidarité internationale et renforcer la position des petites nations dont le développement n'est pas au même stade que celui des pays industrialisés. Le seul fait qu'on envisage de le créer est la preuve que les pays industrialisés sont capables de se dégager de leur égoïsme et d'aider les pays sous-développés. Leur participation est d'ailleurs la condition indispensable du succès. Dans ce domaine, tous les pays devraient suivre l'exemple de la France qui, certaines informations semblent l'indiquer, aurait déjà fixé le montant de sa contribution. Non moins importante, si l'on veut que le Fonds repose sur des bases solides et fonctionne de manière efficace, est la participation aux travaux du Comité *ad hoc* des pays nouvellement admis à l'Organisation. Pour la plupart sous-développés, ces 20 pays ont un intérêt tout particulier à voir se créer le Fonds spécial et s'élaborer ses statuts. Il serait inadmissible qu'ils ne soient pas représentés au sein du Comité *ad hoc* et que celui-ci prenne des mesures sans les consulter.

12. Cependant, bien que les intérêts des pays sous-développés comme ceux des pays industrialisés exigent la création du Fonds, la question est toujours à l'étude, et, si des progrès ont été faits, ils ne sont pas décisifs. Il est regrettable que certains pays se montrent encore réticents, car le moment est venu de créer le Fonds aussitôt que possible. Trop de pays ont placé leurs espoirs dans cet organisme pour que l'Organisation puisse les décevoir sans porter atteinte à son prestige.

13. La délégation tunisienne, qui a participé à la rédaction du projet de résolution présenté par l'Afghanistan et 22 autres puissances (A/C.2/L.300), se réserve d'intervenir à nouveau dans le débat.

14. M. RITTER AISLAN (Panama) dit que, bien entendu, la délégation du Panama appuie sans réserve la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

15. La question a été longuement et minutieusement débattue, mais M. Ritter Aislán voudrait cependant présenter quelques observations sur deux points précis. En premier lieu, il lui paraît impropre et même quelque peu préjoratif de dire de certains pays qu'ils sont "sous-développés". Cela supposerait qu'il y a des pays complètement développés, c'est-à-dire des pays où il n'existerait ni pauvreté ni injustice. Ce qui est vrai, c'est que les différents Etats ne progressent pas tous à la même cadence, ou que certains Etats sont désavantagés, du point de vue économique, par rapport aux autres. Il serait donc bon de remplacer l'étiquette courante de "pays sous-développés" par une expression plus conforme à la réalité.

16. En deuxième lieu, le développement économique est une nécessité qui ne se limite pas à certaines régions déterminées dont les besoins apparaissent peut-être de façon particulièrement frappante. C'est ainsi que, malgré les richesses qu'on lui attribue, l'Amérique latine comprend encore de vastes zones soustraites au progrès technique et culturel, où le niveau de vie demeure très bas. Le Panama se range parmi les pays les moins favorisés de l'Amérique latine et il est de ceux qui bénéficient le moins d'une aide extérieure. Il doit ses réalisations à ses propres efforts et ses demandes d'assistance, pour aussi justifiées, aussi modestes qu'elles aient été, se sont souvent heurtées à des refus ou à des marchandages inexplicables. Il se trouve

que son territoire est traversé par une artère vitale pour la défense du monde démocratique: or si la construction du canal s'est traduite par quelques avantages pour le Panama, il ne faut pas oublier cependant qu'elle a désarticulé l'économie du pays et retardé l'exploitation des ressources nationales. Ce sacrifice, le Panama, profondément attaché à l'idéal démocratique, l'a consenti volontiers aux heures d'incertitude; mais il ne serait que juste qu'il en reçoive compensation dans les temps meilleurs.

17. Lorsque l'on étudie les problèmes économiques, on ne peut passer sous silence la faible contribution que les sociétés étrangères ont apportée aux pays d'Amérique latine ni oublier les frictions internationales que certaines d'entre elles ont provoquées. Et, surtout, il ne faut pas envisager l'Amérique latine comme constituée de petites cellules qui se développent d'une façon désordonnée et anarchique. L'Amérique latine est une vaste entité, qui a besoin d'une aide intensive et efficace.

18. M. CUTTS (Australie) rappelle qu'au cours de la discussion générale, la délégation australienne a fait part des doutes qu'elle avait en ce qui concerne l'opportunité de créer immédiatement un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. A son avis, tant que les Etats appelés à fournir les contributions les plus importantes ne seront pas en mesure de s'engager fermement, on ne pourra guère espérer réunir suffisamment de capitaux pour répondre aux besoins des pays sous-développés. Or il semble que pour le moment les principaux contributeurs, notamment les Etats-Unis d'Amérique, se voient obligés de subordonner toute promesse de contribution aux progrès accomplis en matière de désarmement. Dans ces conditions, il est clair que l'Assemblée générale ne peut agir sans courir le double risque de porter atteinte à la conception même de l'assistance économique internationale au cas où les opérations du Fonds échoueraient faute de moyens suffisants, et de s'aliéner la bonne volonté des principaux contributeurs et compromettre par là le succès du projet en donnant l'impression qu'elle cherche à faire pression sur eux malgré leur position nettement déclarée.

19. La délégation australienne est convaincue, pour sa part, que la question appelle une étude beaucoup plus approfondie. Il ressort du rapport du Comité *ad hoc* (A/3134 et Corr.2) qu'il n'existe encore aucune communauté de vues, tant en ce qui concerne la structure du Fonds que les principes qui devraient régir ses opérations. La Commission est actuellement saisie de deux projets de résolution (A/C.2/L.296, A/C.2/

L.300), qui diffèrent sous certains aspects, mais qui prévoient l'un et l'autre que le Comité *ad hoc* préparerait un projet de statut qu'il présenterait à l'Assemblée générale à sa douzième session. On peut craindre qu'une telle initiative ne soit interprétée comme indiquant que l'Assemblée générale est décidée à créer le Fonds spécial sans autre retard, ce qui serait regrettable, compte tenu des considérations exposées plus haut. Le Comité *ad hoc* serait du reste bien en peine de s'acquitter de cette tâche, car les réponses des gouvernements (A/AC.83/L.1 et additifs), si dissemblables, ne sont pas de nature à l'aider.

20. M. Cutts n'a pas l'intention d'analyser ces réponses dans le détail, mais il ne peut s'empêcher de relever, à titre d'exemple, qu'un grand nombre de gouvernements envisagent de confier la gestion du Fonds à un organisme où seraient représentés, en nombre égal, deux catégories de pays, les pays contributeurs et les pays bénéficiaires. Comme le représentant du Panama, M. Cutts tient à protester contre la tendance, de plus en plus marquée, à diviser les Etats Membres en deux groupes concurrents, selon leur degré de développement économique. La délégation australienne est opposée à cette conception de l'organisme directeur du Fonds, car elle sait par expérience qu'il s'établit inévitablement une scission entre deux groupes aux intérêts divergents: créer le Fonds sur ces bases serait le vouer à l'échec.

21. M. Cutts regrette que son intervention soit plutôt négative, mais il lui semble impossible, en l'état des choses, de se prononcer dès maintenant en faveur de la constitution immédiate du Fonds. Il serait préférable de demander au Comité *ad hoc*, qui n'a encore présenté qu'un rapport intérimaire, de poursuivre ses travaux et de soumettre à l'Assemblée générale un rapport final. Par exemple, il aurait intérêt à consulter de nouveau les gouvernements dans l'espoir de les amener à concilier leurs vues. Ce n'est que lorsque les divergences se seront résorbées que l'on pourra aborder l'élaboration d'un projet de statut avec quelques chances de succès.

22. L'Australie a donné, dans d'autres domaines, des preuves suffisantes de sa bonne volonté à l'égard des pays sous-développés pour qu'il ne soit pas nécessaire à M. Cutts d'assurer la Commission que son opposition au projet de résolution se fonde uniquement sur le désir de ne pas compromettre, par une décision prématurée, la réalisation d'un projet dont elle reconnaît toute l'importance.

La séance est levée à 11 h. 45.

